Délibération n° 2026-75

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE DES TROIS-SAINTS**

SEANCE DU 29/05/2026
Convocation du 22/05/2026
Nbre de membres: 19
Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19
Présents : 12
Absents excusés : 5
Absents : 2
Qui ont pris part à la Délibération : 16

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune Les Trois-Saints, se sont réunis dans la salle du conseil municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Martine LORTHOLARY, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-11 du CGCT.
Présents : Martine LORTHOLARY, Joaquim CORREIA, Laurence GERBE, Valentin LABONNE, Sandrine CHASSAING Sabine BOSSELUT, Hélène LARRIEU, Eric LORTHOLARY, Mathieu LARUE, Romain SARDENNE, Clément CHATAIN, Stanislas BOUTMY
Absents excusés : Sébastien BOISDEVESY a donné pouvoir à Sabine Bosselut, Serge BOURBOULOUX a donné pouvoir à Joaquim Correia, Annie ZIEGLER a donné pourvoir à Martine Lortholary, Isabelle LIEVENS a donné pouvoir à Hélène Larrieu, Stéphanie POTTIER,
Absents : Jean-Claude BENOIT, Guy DEVEIX
Laurence GERBE a été désignée secrétaire de séance.

Tarifs Salles Communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de location des salles communales, à partir du 1er janvier 2027, de la manière suivante :

Foyer rural – commune déléguée Saint-Ybard :

- Mise à disposition maximum 3 jours :
  - Intégralité (salles + cuisine) 900 €
  - Grande salle 450 €
  - Petite salle 150 €
  - Cuisine 300 €

- Séminaire entreprise à la journée :
  - Salles 150€
  - Cuisine 150€

- Location vaisselle :
  - 50€ - 50 couverts
  - Gratuité pour les associations communales

- Caution à la réservation (fournir deux chèques y compris associations) :
  - 1 000€ pour la salle
  - 200€ pour le ménage

Salle Garaboeuf - commune déléguée Saint-Ybard :

- Mise à disposition pour la journée et à usage de réunion : 100 €

Salle polyvalente – commune déléguée Saint-Pardoux-Corbier :

- Mise à disposition maximum 3 jours :
  - Intégralité (salles + cuisine) 900 €
  - Salles « parquet + carrelage » 450 €
  - Salle de réunion 150 €
  - Cuisine 300 €

- Séminaire entreprise à la journée:
  - Salles 150€
  - Cuisine 150€

- Location vaisselle :
  - 50€ - 50 couverts
  - Gratuité pour les associations communales

- Caution à la réservation (fournir deux chèques y compris associations) :
  - 1 000€ pour la salle
  - 200€ pour le ménage

Dégradations - pertes (y compris pour les associations):

- Vaisselle (hors couverts) : 8€ pièce
- Couverts : 3€ pièce
- Mobilier : coût à la valeur du remplacement

Pour les habitants des Trois-Saints et les associations extérieures à la commune un abattement de 50 % est appliqué sur les tarifs des salles communales

Pour les associations de la commune, la mise à disposition est gratuite.

Obligatoire : une attestation de responsabilité civile est à fournir à chaque réservation

Certifiée exécutoire

Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DES TROIS-SAINTS - CORRÈZE -

Martine LORTHOLARY